



Valoriser notre patrimoine, avec sagesse et intelligence



Le 22 mai dernier, les Communes de Saint-Imier et de Val-de-Ruz, la société des Bugnens-Savagnières et le Parc Chasseral ont donné le coup d'envoi de la construction de la Maison Chasseral-Les Savagnières. C'est la matérialisation d'un rêve auquel les anciennes Autorités de Savagnier avaient largement contribué. Nous leur en sommes redevables et les remercions de cet engagement visionnaire dont nous retirons aujourd'hui le bénéfice.

Sur des terrains appartenant à la Commune, la nouvelle infrastructure permettra d'améliorer non seulement l'accueil de groupes et de familles mais encore l'attractivité du site, en hiver comme en été. Elle est révélatrice des contributions concrètes qu'un outil comme le Parc régional Chasseral peut apporter à une collectivité, telle la nôtre.

Un Parc a pour vocation de réunir des partenaires publics, privés, associatifs et individuels autour d'intérêts partagés en matière de développement durable, puisqu'il s'agit de concilier les besoins de l'économie, de la population et de l'environnement. C'est un instrument fédérateur qui dispose de larges compétences pour la conduite de projets complexes et la recherche des financements nécessaires à leur mise en œuvre. C'est ce qui se passe, en ce moment-même, avec la restauration de murs de pierres sèches entre Les Vieux-Prés et La Vue-des-Alpes. Et bientôt, avec la labellisation de produits du terroir valdruzien.

L'équipe du Parc régional Chasseral est reconnue pour son dynamisme et son expertise. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal a souhaité l'associer de près aux travaux de révision de notre plan d'aménagement, en particulier pour mieux valoriser le patrimoine rural de nos villages et notre paysage.

Préserver le patrimoine et le mettre en valeur, toujours dans une perspective de développement durable, c'est aussi l'objectif visé par Espace Val-de-Ruz dans la réalisation des Chemins Chouettes. Un projet abouti, une contribution concrète pour la population qui peut désormais découvrir à pied l'histoire ainsi que les curiosités culturelles et naturelles de notre région. Un projet emblématique aussi: la chouette qui accompagnait la déesse Athéna, ne symbolisait-elle pas la sagesse et l'intelligence?

Parler de la protection du patrimoine, c'est bien. Le faire, c'est mieux! C'est ce qu'il faut saluer dans les initiatives menées par Espace Val-de-Ruz et le Parc régional Chasseral sur notre territoire, avec des projets porteurs d'avenir et d'ouverture, empreints de sagesse et d'intelligence.

Claude-Henri Schaller, conseiller communal

Actualités

Recensement des logements et locaux vacants au 1^{er} juin 2015

Chaque année, un recensement des logements et locaux vacants est effectué afin de déterminer le taux d'appartements à louer dans les Communes du canton. Afin d'obtenir les résultats les plus précis, nous invitons les propriétaires privés à nous annoncer les objets libres au 1^{er} juin 2015. Seuls les logements ou locaux commerciaux situés dans la Commune et destinés à la location durable (plus de trois mois) sont concernés.

Par contre, les bâtiments gérés par des particuliers, organismes ou sociétés inscrits dans le registre des gérants d'immeubles sont recensés directement par correspondance.

Veillez prendre contact avec le responsable du recensement au 032 886 56 80 ou à cdh.val-de-ruz@ne.ch pour annoncer les objets à recenser ou pour toute autre question relative à ce sujet. Le délai de réponse est fixé au 19 juin 2015.

Nouvelle composition du Conseil communal

Dans sa séance du 1^{er} juin 2015, le Conseil communal a défini la composition de son bureau pour l'année 2015-2016 de la manière suivante:

| | |
|--------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| Présidente | Anne-Christine Pellissier |
| Vice-président | François Cuche |
| Secrétaire | Christian Hostettler |
| Secrétaire-adjoint | Armand Blaser |
| Membre | Claude-Henri Schaller, jusqu'au 30 juin Cédric Cuanillon, dès le 1 ^{er} juillet |

La responsabilité des différents dicastères reste inchangée, hormis la chancellerie, dévolue à la présidence.

Groupe de contact

Le Groupe de contact du centre d'accueil des Gollières réunit les divers intervenants du centre, les représentants de la population des Hauts-Geneveys ainsi que des autorités cantonales et communales.

La prochaine séance aura lieu le **mercredi 17 juin 2015 à 17h00 aux Hauts-Geneveys, rue du Collège 1 (salle des Samaritains).**

Les habitants des Hauts-Geneveys souhaitant rejoindre le groupe sont invités à s'annoncer auprès de l'administration de la sécurité au 032 886 56 32 ou à securite.val-de-ruz@ne.ch.

Vie pratique



Payer les factures communales simplement par l'e-facture

Grâce à l'e-facture, recevez vos factures directement dans votre e-banking. Cela vous fait non seulement gagner du temps, mais c'est facile et écologique!

Avantages de l'e-facture:

Simple

Grâce à l'e-facture, la saisie manuelle du numéro de référence, du montant facturé et du numéro de compte à créditer est superflue.

Rapide

Validez et payez votre e-facture en quelques clics. L'ordre de paiement peut se faire du monde entier, 24 heures sur 24.

Dématérialisée

L'e-facture est une facture dématérialisée, pour le bien de notre environnement. Bien entendu, vous pouvez enregistrer votre e-facture en format PDF sur votre ordinateur.

Contrôlable

Chaque e-facture peut être vérifiée et payée, ou refusée d'un clic en cas d'inexactitude.

Sûre

L'e-facture est transmise de façon sécurisée.

Inscription: directement sur votre système e-banking, sous le menu «e-factures» en choisissant l'émetteur «Commune de Val-de-Ruz».

Conditions nécessaires à la mise en œuvre de ce mode de paiement: disposer d'un ordinateur avec un accès internet et avoir un contrat e-banking avec un institut financier. Seules les factures de location de salle ne peuvent pas encore faire l'objet d'une e-facture. Par contre, ce mode de paiement est désormais disponible pour les factures des structures d'accueil parascolaire.

Rentrées tardives en toute sécurité

La Commune de Val-de-Ruz met à disposition de sa population des carnets de billets pour le Noctabus à prix avantageux. Ces billets sont disponibles au prix de CHF 35.- pour six courses auprès du bureau communal de Cernier pendant les heures d'ouverture des guichets.

Le Noctabus dessert la presque totalité des villages de la Commune les nuits du vendredi et du samedi, à l'exception de Boudevilliers, qui est desservi par le NoctamRUN, et du Pâquier, qui ne peut pas être relié en raison de l'absence de ligne de transports publics.

Trois bus partent à 03h00 du matin de la place Pury:

- 1) le premier dessert l'itinéraire suivant: Les Acacias, Fenin, Vilars, Saules, Savagnier, Dombresson, Villiers, Chézard-Saint-Martin, Cernier, Fontainemelon, Les Hauts-Geneveys, Fontaines et Engollon;
- 2) le deuxième passe par Valangin, Les Geneveys-sur-Coffrane, Coffrane et Montmollin avant de poursuivre sur le Val-de-Travers;
- 3) le troisième concerne les habitants de Boudevilliers. Pour ce trajet, les billets sont disponibles uniquement dans les distributeurs transN, au prix de CHF 7.- la course (départ également à 01h00).



Manifestations

Horaires 2016 des transports publics

Une prochaine rencontre de présentation-discussion de l'horaire 2016 des transports publics aura lieu le

mercredi 10 juin 2015, de 19h35 à 21h20

au complexe communal de la Corbière, salle du Conseil général, à Savagnier

La séance est ouverte à toute personne intéressée et sera, pour l'essentiel, consacrée à un état des projets d'horaires 2016 après les dernières discussions tenues avec l'Etat. Les heures de début et de fin de rencontre tiennent compte de l'horaire des transports publics.

Un bus effectuera la desserte complémentaire suivante: Villiers (dép. 19h27), Dombresson (dép. 19h29). Le retour sera naturellement assuré pour la Côtère, respectivement pour une correspondance à Dombresson avec le bus en direction des Hauts-Geneveys/ Boudevilliers (départ de Dombresson à 21h30).

